

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2019

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de FINACorp Obligataire SICAV arrêtés au **30 Juin 2019** qui font apparaître un actif net de **4.126.421D** et une valeur liquidative égale à **106^d,562** par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au **30 Juin 2019** sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de FINACorp Obligataire SICAV ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au **30 Juin 2019**.

Paragraphes post-conclusion :

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 3.3 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société FINACorp Obligataire SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- Le changement d'estimation de la valorisation de la ligne « BTA 5,5% Mars 2019 », effectué à partir du 06/04/2017 a entraîné, ainsi, une décote globale de 10.800 DT. Cette ligne BTA est arrivée à échéance le 11 Mars 2019.
- Les fonds investis dans des valeurs mobilières et des placements monétaires, représentent **59,91 %** de l'actif arrêté à la date du **30 Juin 2019**. Cette proportion est en dessous du seuil minimum de 80% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.
- Les liquidités et quasi-liquidités représentent **40,09%** de l'actif arrêté à la date du **30 Juin 2019**. Cette proportion est au-dessus du seuil maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie en date du 27/12/2017, a approuvé la décision du conseil d'administration, réuni en date du 29/11/2017, de modifier le type de la société FINACorp Obligataire SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation. Ainsi, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année. Ce changement de mode d'affectation des résultats a été publié au niveau du bulletin officiel du Conseil du Marché Financier en date du 20/12/2018.

Tunis, le 30 juillet 2019

Le Commissaire aux Comptes :

FMBZ KPMG TUNISIE

Skander MILADI

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 30.06.2019	Au 30.06.2018	Au 31.12.2018
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	2 484 523	3 229 692	2 930 828
a- Actions et valeurs assimilées		186 731	104 421	107 043
b- Obligations		2 297 792	2 918 703	2 615 601
c- Emprunts d'état		0	206 567	208 185
PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS	AC2	1 662 818	769 464	869 206
a- Placements monétaires		0	0	0
b- Disponibilités		1 662 818	769 464	869 206
Créances d'exploitations		0	0	0
Autres actifs		0	0	0
TOTAL ACTIFS		4 147 341	3 999 156	3 800 034
<u>PASSIFS</u>				
		<u>20 920</u>	<u>23 070</u>	<u>30 099</u>
Opérateurs créditeurs	PA1	12 240	12 991	15 530
Autres créditeurs divers	PA2	8 680	10 079	14 568
<u>ACTIF NET</u>		<u>4 126 421</u>	<u>3 976 086</u>	<u>3 769 935</u>
Capital	CP1	3 864 421	3 894 414	3 612 633
Sommes capitalisables		262 000	81 672	157 303
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		167 769	527	489
b- Résultat capitalisable de la période		87 254	87 180	174 010
c- Régul. Résultat capitalisables de la période		6 977	-6 036	-17 196
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		4 147 341	3 999 156	3 800 034

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Du	Du	Du	Du	Du
		01.04.2019 au 30.06.2019	01.01.2019 au 30.06.2019	01.04.2018 au 30.06.2018	01.01.2018 au 30.06.2018	01.01.2018 au 31.12.2018
Revenus du portefeuille-titres	PR1	33 421	69 650	43 610	89 284	169 754
a- Dividendes		0	0	0	0	0
b- Revenus des obligations		33 421	67 987	41 416	84 920	160 954
c- Revenus des B.T.A		0	1 664	2 194	4 364	8 800
Revenus des placements monétaires	PR2	23 828	41 016	14 264	23 343	54 156
Total des revenus des placements		57 249	110 667	57 874	112 627	223 910
Charges de gestion des placements	CH 1	-7 082	-14 099	-7 846	-15 799	-30 732
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		50 167	96 567	50 028	96 828	193 178
Autres produits		0	0	0	0	0
Autres charges	CH 2	-4 682	-9 314	-4 804	-9 647	-19 168
RESULTAT D'EXPLOITATION		45 485	87 254	45 224	87 180	174 010
Régularisation du résultat d'exploitation		8 642	6 977	-5 521	-6 036	-17 196
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		54 126	94 231	39 704	81 145	156 814
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-8 642	-6 977	5 521	6 036	17 196
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 641	1 994	-2 359	-3 404	-4 345
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0	0	2 463	5 254	6 441
Frais de négociation de titres		0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		47 126	89 248	45 328	89 030	176 106

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Du 01.04.2019 au 30.06.2019	Du 01.01.2019 au 30.06.2019	Du 01.04.2018 au 30.06.2018	Du 01.01.2018 au 30.06.2018	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>47 126</u>	<u>89 248</u>	<u>45 328</u>	<u>89 030</u>	<u>176 106</u>
a- Résultat d'exploitation	45 485	87 254	45 224	87 180	174 010
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1 641	1 994	-2 359	-3 404	-4 345
c- plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0	0	2 463	5 254	6 441
d- Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>-153 440</u>	<u>-153 440</u>	<u>-153 440</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>428 240</u>	<u>267 238</u>	<u>-311 799</u>	<u>-822 921</u>	<u>-1 116 147</u>
a- Souscriptions	987 017	1 240 839	1 845 667	2 989 839	5 403 406
- Capital	929 800	1 172 800	1 791 300	2 891 600	5 237 400
- Régularisation des sommes non distribuables	-692	-972	-4 694	-6 883	-13 353
- Régularisation des sommes capitalisables	57 909	69 011	59 062	105 122	179 359
b- Rachats	558 777	973 601	2 157 466	3 812 760	6 519 553
- Capital	526 800	922 900	2 090 900	3 684 400	6 313 000
- Régularisation des sommes non distribuables	-412	-867	-5 439	-8 665	-15 907
- Régularisation des sommes capitalisables	32 389	51 568	72 005	137 025	222 460
VARIATION DE L'ACTIF NET	475 366	356 486	-419 910	-887 331	-1 093 481
<u>ACTIF NET</u>					
a- Début de période	3 651 055	3 769 935	4 395 996	4 863 417	4 863 417
b- Fin de période	4 126 421	4 126 421	3 976 086	3 976 086	3 769 935
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>					
a- Début de période	34 693	36 224	42 048	46 980	46 980
b- Fin de période	38 723	38 723	39 052	39 052	36 224
VALEUR LIQUIDATIVE	106,562	106,562	101,815	101,815	104,072
Taux de rendement annualisé	5,046%	4,825%	4,201%	4,132%	4,229%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 30 JUIN 2019

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination : FINACORP OBLIGATAIRE SICAV (FINA O SICAV) ;

Forme juridique : Société d'Investissement à Capital Variable ;

Catégorie : Obligataire ;

Type de l'OPCVM : OPCVM de capitalisation ;

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres ;

Législation applicable : Code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application ;

Règlement du Conseil du Marché financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Siège social : Rue du Lac Loch Ness -Les Berges du Lac - 1053 Tunis ;

Capital initial : 1.000.000 dinars divisés en 10.000 actions de 100 dinars chacune ;

Agrément du CMF : Agrément n°49-2006 du 27 décembre 2006 ;

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 Juin 2019** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 Juin 2019**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 Juin 2019** sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **30 Juin 2019**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

La société FinaCorp Obligataire SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 Juin 2019** de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **30 Juin 2019** à 2.484.523 D et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2019	% de l'Actif	% de l'Actif Net
Obligations		2 230 376	2 297 792	55,40%	55,68%
AB 2008 CAT B	3 000	135 000	135 847	3,28%	3,29%
AB 2009 SUB	1 150	45 966	47 470	1,14%	1,15%
AB 2012 SUB	3 500	140 000	147 631	3,56%	3,58%
AIL 2014-1	2 000	40 000	42 144	1,02%	1,02%
AIL 2015-1	1 500	120 000	126 793	3,06%	3,07%
ATL 2013/2	300	12 000	12 432	0,30%	0,30%
ATL 2015-1	1 500	120 000	127 288	3,07%	3,08%
ATL 2015-2	1 000	40 000	40 828	0,98%	0,99%
BTE 2010	3 500	210 000	217 728	5,25%	5,28%
CIL 2014-1	1 000	20 000	21 108	0,51%	0,51%
CIL 2014-1	1 000	20 000	21 108	0,51%	0,51%
CIL 2015-1	2 500	50 000	50 134	1,21%	1,21%
CIL 2016-2	1 000	60 000	61 341	1,48%	1,49%
HL SUB 2015-1	2 500	200 000	207 568	5,00%	5,03%
HL 2015-2	2 500	200 000	203 260	4,90%	4,93%
STB 2010/1	3 000	119 910	121 299	2,92%	2,94%
TLS 2013/1	1 500	60 000	62 584	1,51%	1,52%
TLS 2014/1	3 000	120 000	121 234	2,92%	2,94%
TJL 2016-2	2 000	120 000	122 408	2,95%	2,97%
TJL 2019-1	1 000	100 000	100 464	2,42%	2,43%
UBCI 2013	1 000	20 000	20 092	0,48%	0,49%
UIB 2009/1	2 500	137 500	143 653	3,46%	3,48%
UIB 2012/1	3 500	140 000	143 378	3,46%	3,47%
Titres OPCVM		181 546	186 731	4,50%	4,53%
GO SICAV	1 700	181 546	186 731	4,50%	4,53%
Total		2 411 922	2 484 523	59,91%	60,21%

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 30.06.2019	Solde au 30.06.2018	Solde au 31.12.2018
Disponibilités	1 662 818	769 464	869 206
Compte à terme	400 000	0	300 000
Intérêts courus sur compte à terme	2 605	0	1 611
Avoirs en banque	535 197	753 275	556 130
Sommes à l'encaissement	717 468	96 674	6 033
Sommes à régler	0	-85 296	-104
Intérêts sur Dépôt à vue	7 547	4 811	5 536
TOTAL	1 662 818	769 464	869 206

Le détail des comptes à terme se présente au **30 Juin 2019** comme suit :

Désignation	Coût d'Acquisition	Valeur au 30.06.2019	% de l'Actif	% de l'Actif Net
COMPTE A TERME				
ATB CAT 03.06.2019 (180 j) 10,83%	300 000	301 994	7,28%	7,32%
BTE CAT 31.05.2019 (180 j) 9,00 %	100 000	100 612	2,43%	2,44%
Total	400 000	402 605	9,71%	9,76%

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 30.06.2019	Solde au 30.06.2018	Solde au 31.12.2018
PA1 : Opérateurs Créditeurs			
Frais du gestionnaire	5 706	6 482	5 997
Frais du dépositaire	6 534	6 509	9 534
Total	12 240	12 991	15 530
PA2 : Autres créditeurs Divers			
Autres Opérateurs créditeurs (CAC)	2 480	2 480	5 001
Autres Créditeurs (CMF)	345	364	346
Charges budgétisées à payer	5 855	6 860	9 221
Etat, retenue à la source	0	375	0
Total	8 680	10 079	14 568

CP1 :Note sur le capital

Capital au 31.12.2018	
* Montant en nominal	3 622 400
* Nombre de Titres	36 224
* Nombre d'actionnaires	125
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	1 172 800
* Nombre de titres émis	11 728
Rachats effectués	
* Montant en nominal	922 900
* Nombre de titres rachetés	9 229
Capital au 30.06.2019	
* Montant en nominal	3 872 300
* Nombre de Titres	38 723
* Nombre d'actionnaires	107

NOTE SUR LE MOUVEMENT DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31.12.2018	3 612 633	3 612 633
Souscription de la période	1 172 800	1 172 800
Rachat de la Période	-922 900	-922 900
Autres Mouvements	1 889	263 888
Variation de plus ou moins-value potentielles sur titres	1 994	1 994
Régularisation Sommes non distribuables	-105	-105
Sommes capitalisables (a)		262 000
Montant Fin de période au 30.06.2019	3 864 421	4 126 421

- (a) L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie en date du 27/12/2017, a approuvé la décision du conseil d'administration, réuni en date du 29/11/2017, de modifier le type de la société FINACorp Obligataire SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation. Ainsi, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année. Ce changement de mode d'affectation des résultats a été publié au niveau du bulletin officiel du Conseil du Marché Financier en date du 20/12/2018.

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

REVENUS	Du 01.04.2019 au 30.06.2019	Du 01.01.2019 au 30.06.2019	Du 01.04.2018 au 30.06.2018	Du 01.01.2018 au 30.06.2018	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Revenus Des Obligations					
Intérêts	33 421	67 987	41 416	84 920	160 954
Revenus Des BTA					
Intérêts	0	1 664	2 194	4 364	8 800
TOTAL	33 421	69 650	43 610	89 284	169 754

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

LIBELLE	Du 01.04.2019 au 30.06.2019	Du 01.01.2019 au 30.06.2019	Du 01.04.2018 au 30.06.2018	Du 01.01.2018 au 30.06.2018	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Intérêts sur certificats de dépôt	9 580	9 580	7 338	7 338	18 603
Intérêts sur comptes de dépôt	14 247	31 436	3 814	11 342	30 891
Intérêts sur bons de caisse	0	0	3 112	4 662	4 662
TOTAL	23 828	41 016	14 264	23 343	54 156

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01.04.2019 au 30.06.2019	Du 01.01.2019 au 30.06.2019	Du 01.04.2018 au 30.06.2018	Du 01.01.2018 au 30.06.2018	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
CH1 : Charges de gestion des placements					
Rémunération du gestionnaire	5 599	11 149	6 375	12 874	24 782
Rémunération du dépositaire	1 483	2 950	1 471	2 926	5 950
Total	7 082	14 099	7 846	15 799	30 732
CH2 : Autres Charges					
Rémunération du CAC	1 247	2 480	1 247	2 480	5 000
Redevance CMF	941	1 874	1 071	2 164	4 165
Charges diverses	1	2	1	2	3
Charges budgétisées	2 493	4 959	2 484	5 002	10 000
Total	4 682	9 314	4 804	9 647	19 168

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINACorp » au **30 Juin 2019** s'élève à 11.149 DT.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au **30 Juin 2019** s'élève à 2.950 DT.